
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À UN RÈGLEMENT D'URBANISME

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procédera à l'étude d'une demande de dérogation mineure à un règlement d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 à 19h30.

La demande de dérogation mineure présentée par Mme Manon Chicoine a pour but d'agrandir la résidence située au 161 Place Gilles pour abriter un logement additionnel qui occupe près de la moitié (49%) de la superficie totale de plancher de la résidence, ce qui déroge à la superficie maximale autorisée à l'article 4.1.1 du Règlement de zonage RRU2-2012, soit le tiers de la superficie totale.

Prenez avis que toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020. Elle peut également transmettre ses commentaires écrits, par courriel ou par courrier, relativement à ces demandes, avant 17 heures, le 14 septembre 2020.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie Qc J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 27 août 2020.

Madeleine Barbeau, greffière